



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/2003/1  
10 avril 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante et unième réunion plénière  
(Genève, 10-12 juin 2003)

**Questions découlant de la session de mars 2003  
de la Commission économique pour l'Europe**

Note du secrétariat

**RÉSUMÉ**

La Commission économique pour l'Europe a tenu sa session annuelle de 2003 à Genève, du 4 au 6 mars. Dans la présente note, le secrétariat donne un aperçu des principaux résultats de la session qui se rapportent à la Conférence des statisticiens européens et à son programme de travail, en insistant sur les conséquences qui en découlent et la suite à leur donner.

Plusieurs questions qui présentent un intérêt pour la Conférence ont été débattues au cours de la session. Les principaux points de fond inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants:

- a) Développement durable dans la région de la CEE;
- b) Réforme de la CEE;
- c) Grandes orientations générales des travaux de la CEE;
- d) Préparation et suivi des conférences mondiales et régionales;
- e) Coopération technique;
- f) Coopération et coordination avec d'autres organisations.

L'orientation et les priorités des travaux de la Conférence sont largement en accord avec les décisions prises et recommandations formulées par la CEE à sa session annuelle. La Conférence doit toutefois assurer un suivi des résultats de la session.

## I. INTRODUCTION

1. Au cours de sa session annuelle, la CEE détermine les priorités, l'orientation stratégique et l'utilisation de ses ressources et oriente les activités de ses organes subsidiaires principaux, notamment la Conférence des statisticiens européens.

## II. QUESTIONS EXAMINÉES À LA SESSION DE LA COMMISSION QUI SE RAPPORTENT À LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

### Développement durable dans la région de la CEE

2. Deux questions ont été abordées au titre de ce point de l'ordre du jour: i) les progrès réalisés dans le cadre des stratégies nationales de développement durable et ii) la mise en œuvre des stratégies: le rôle de la coopération internationale.

3. Il est ressorti du débat que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable devaient être mesurés à l'aide d'indicateurs concrets, et d'objectifs clairement définis, selon un calendrier bien établi. On a également proposé que la CEE fournisse un cadre d'évaluation; qu'elle contribue au renforcement des capacités d'évaluation des progrès et des incidences; et qu'elle prenne part à un échange de données d'expérience sur la définition des priorités et l'établissement de liens avec les programmes mondiaux et les plans nationaux. On a aussi relevé qu'il était nécessaire de mettre sur pied un ensemble d'indicateurs interdépendants de développement durable afin de disposer d'une base statistique solide pour le suivi national. Dans ce contexte, le rôle des institutions internationales dans l'élaboration d'indicateurs et de bases de données sur le développement durable a été largement mis en relief.

4. La Commission a estimé d'une manière générale que la CEE aurait une contribution à apporter au suivi du Sommet mondial pour le développement durable, étant entendu que la forme et les modalités particulières de son action seraient décidées après le débat et les décisions que pourrait prendre la Commission du développement durable, au cours d'une réunion informelle spéciale de la Commission. Il a toutefois été souligné au cours du débat que la CEE, avait déjà fourni un travail important dans le domaine du développement durable avant même le Sommet mondial. C'est pourquoi toute action de suivi devrait s'appuyer sur les activités bien développées de la CEE et exploiter pleinement les compétences qu'elle avait acquises en matière de développement durable.

### *Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

5. Contribution à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs du développement durable. Prise en compte équilibrée des trois dimensions du développement durable dans tous les secteurs d'activité.

### La réforme de la CEE

6. La Commission disposait, pour l'examen de ce point, d'un document rédigé par le secrétariat de la CEE. Le débat sur la réforme de la CEE avait débuté à la session annuelle précédente de la Commission, en mai 2002, sur la base d'un document de séance intitulé

«Renforcement de l'Organisation: Auto-évaluation du secrétariat de la CEE». Il a été souligné au cours du débat que la réforme de la CEE devait être un processus permanent et s'inscrire dans le cadre général de la réforme de l'Organisation toute entière. Il a aussi été noté qu'il convenait de procéder à intervalles réguliers à un réexamen de la structure intergouvernementale avec la pleine participation des organes subsidiaires principaux. La fréquence des réunions et le nombre des publications devaient être revus pour qu'elles soient plus efficaces et mieux ciblées. Il était nécessaire de rationaliser toutes les activités et d'éviter les doubles emplois. Par ailleurs, il convenait de continuer à renforcer les activités intersectorielles.

*Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

7. Les conclusions ci-après de la Commission pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé:

- Rationalisation à l'avenir des travaux de la Conférence pour qu'ils continuent d'être efficaces et bien ciblés;
- Réexamen de la fréquence des réunions ainsi que du nombre et du volume des publications.

Grandes orientations générales des travaux de la CEE

8. Au cours du débat sur ce point, il a été noté qu'il faudrait introduire de nouvelles activités en ajustant le programme de travail de telle sorte qu'elles n'aient pas d'incidences budgétaires. Après l'élargissement de l'Europe, la CEE devait continuer à jouer son rôle d'appui à la coopération régionale entre l'Union européenne et les pays non membres ainsi qu'entre les pays candidats à l'adhésion.

*Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

9. Les conclusions ci-après de la Commission pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé:

- Réexamen périodique des orientations stratégiques et priorités des organes subsidiaires principaux. Il faut en particulier, au cours de l'année de présentation du budget, débattre des futures orientations du programme de travail dans la perspective des prochains cycles des budget-programme et plan à moyen terme;
- Réexamen périodique des activités à entreprendre afin de déterminer celles qui pourraient être abandonnées et remplacées par de nouvelles activités;
- Poursuite du développement de la coopération et des activités au niveau intersectoriel;
- Meilleure prise en compte des préoccupations intersectorielles dans les travaux relevant de tous les sous-programmes: Égalité entre hommes et femmes, sécurité et technologies de l'information et de la communication (TIC), en plus du développement durable, mentionné plus haut.

### Préparation et suivi des conférences mondiales et régionales

10. Le débat au titre de ce point s'est concentré sur deux thèmes: i) la Conférence ministérielle paneuropéenne organisée pour préparer le Sommet mondial de la société de l'information (Bucarest, novembre 2002) et ii) les propositions de suivi par la CEE de la Conférence ministérielle sur le vieillissement, tenue à Berlin en septembre 2002. Résumant le débat, le Président de la Commission a noté que les délégations étaient globalement satisfaites de la contribution apportée par la CEE aux travaux de ces deux conférences. Les travaux de suivi de la Conférence ministérielle sur le vieillissement ne devaient pas être considérés comme achevés; ils nécessitaient de nouvelles discussions avec les pays membres, dans le cadre du mandat et des compétences de la CEE.

### Coopération technique

11. La Commission s'est félicitée des travaux de la CEE en matière de coopération technique et d'assistance à ses pays membres les moins avancés. Elle a accueilli avec satisfaction la création d'un nouveau Groupe de la coopération technique et s'est déclarée favorable à l'idée de constituer au sein du secrétariat un comité mixte chargé d'améliorer la coordination globale des activités de coopération technique dans le domaine des technologies de l'information.

### *Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

12. Les activités de coopération technique doivent être revues et rationalisées, avec la participation des organes subsidiaires principaux. Il y a lieu, à cet effet, d'accorder une attention toute particulière aux conclusions ci-après de la Commission:

- Nécessité de renforcer le mécanisme servant à définir les activités prioritaires de coopération technique pour que les projets d'assistance technique répondent aux besoins réels des pays membres, relèvent des compétences de la CEE, et n'empiètent pas sur les activités d'autres organisations;
- La coopération technique devait être concentrée sur l'adaptation des pays en transition qui n'étaient pas candidats à l'adhésion, avec une attention particulière accordée aux pays les moins avancés, à faible revenu et dont l'économie était en transition;
- Il fallait renforcer les activités de coopération technique en Asie centrale, en Europe du Sud-Est et dans le Caucase;
- Il fallait accorder une assistance financière aux pays en transition à faible revenu afin de leur permettre de participer à certaines activités de la CEE, telles que des ateliers ou des séminaires;
- L'évaluation des activités techniques, aussi difficile, complexe et coûteuse qu'elle soit, était importante et nécessaire.

Coopération et coordination avec d'autres organisations internationales

13. La Commission s'est dite satisfaite de la façon dont la CEE coopère avec d'autres organisations actives dans les mêmes domaines de travail et a encouragé le secrétariat à intensifier cette coopération.

**Projet de décision de la Conférence**

14. Les méthodes de travail et modalités de fonctionnement de la Conférence cadrent déjà en grande partie avec celles recommandées à la session annuelle de la Commission économique pour l'Europe. La Conférence doit toutefois assurer un suivi des résultats de la session. Elle souhaitera donc peut-être:

- Prendre note des questions découlant de la session de mars 2003 et mentionnées dans le présent document sous le titre «Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite»;
- Décider que le Bureau de la Conférence, la Conférence proprement dite et le secrétariat de la Division de statistique devraient continuer à s'employer activement à contribuer au renforcement de la CEE en tant qu'organisation;
- Demander à son bureau de continuer à procéder à un examen des activités prévues dans son programme de travail et à rendre compte des résultats de cet examen lors des réunions plénières annuelles;
- Demander au Bureau de continuer à étudier les contributions qu'elle pourrait apporter pour prendre davantage en compte des préoccupations intersectorielles dans les travaux relevant de tous les sous-programmes, notamment le développement durable, l'égalité entre hommes et femmes, la sécurité et les TIC;
- Décider que la Division de statistique de la CEE devrait continuer à être étroitement associée aux activités opérationnelles en faveur des pays en transition par le biais du Programme des conseillers régionaux et grâce à sa participation au projet financé par le PNUD qui a pour but de renforcer les moyens statistiques pour la notification des données sociales, et décider que la Division de statistique devrait étudier les moyens d'accroître son assistance technique en tirant parti du programme ordinaire de réunions de la Conférence ainsi que de son budget ordinaire actuel et de ses ressources extrabudgétaires;
- Remercier Eurostat de faciliter la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que des pays de la CEI, aux réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens et à certaines autres réunions prioritaires inscrites au programme de travail de la Conférence.

-----